**Modèle d’arrêté**

***De prise en charge***

***d’un fonctionnaire momentanément privé d’emploi***

🕬 Les mots inscrits en italique et cet encadré doivent faire l’objet d’un choix et/ou être enlevés dans la version définitive de l’arrêté.

*Logo du Centre de gestion*

*Nom du département*

*Nom de l’arrondissement*

*Nom du Centre de gestion*

**Arrêté n°20***…* **- …** *(n° d’ordre)*

**portant prise en charge en tant que fonctionnaire momentanément privé d’emploi de** *Madame ou Monsieur* **…** *(Nom et prénom de l’agent)*

*Le-La Président-Présidente* du Centre de gestion

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.542-6 à L.542-35

**Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,**

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion, notamment son article 39,

*Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet (lorsque l’arrêté touche un agent qui exerce sur un poste qui n’est pas créé à 100%),*

Vu le décret n° … *(n° d’ordre)* du … *(date)* modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des …. *(Dénomination du cadre d’emplois de l’agent),*

Vu le décret n° … *(n° d’ordre)* du … *(date)* modifié portant échelonnement indiciaire applicable aux …. *(Dénomination du cadre d’emplois de l’agent),*

Vu l’avis du Comité social territorial en date du … relatif à la suppression de l’emploi de l’agent

Vu la délibération n° … *(n° d’ordre)* en date du … supprimant l’emploi de … *(dénomination de l’emploi de l’agent)*, à compter du … *(date)*,

Vu l’arrêté n° … *(n° d’ordre)* en date du …, plaçant *Madame ou Monsieur* … *(Nom et prénom de l’agent)*en surnombre à compter du … *(date identique à celle de la suppression de l’emploi)* pour une durée de un an,

Vu le courrier en date du …, de … (*(dénomination de la collectivité territoriale ou de l’établissement* d’origine) sollicitant la prise en charge par le Centre de gestion de *Madame ou Monsieur* … *(Nom et prénom de l’agent),*

Considérant que l’examen des possibilités de reclassement dans un emploi correspondant au grade de *Madame ou Monsieur* … *(prénom + nom de l’agent),* n’a pas permis de d’affecter l’agent sur un nouvel emploi

Considérant que *Madame ou Monsieur* … *(Nom et prénom de l’agent)* remplit les conditions pour être pris en charge par le Centre de gestion à la date du *…*

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

*Madame ou Monsieur* … *(Nom et prénom de l’agent)* est pris en charge par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale *du, de, … (nom du département) et placé(e) sous l’autorité du Président/ de la Présidente de … (dénomination du Centre de gestion)*

**Article 2:**

La décision prend effet à compter du *… (date)[[1]](#footnote-1)*

**Article 3:**

L’agent demeure soumis à tous les droits et obligations d’un fonctionnaire. *Le* *Président/ La Présidente de, du … (dénomination du Centre de gestion)* exerce toutes les prérogatives dévolues à l’autorité territoriale de *la collectivité ou l’établissement d’origine*.

**Article 4 :**

L’agent percevra la rémunération afférente au …ème *(nombre)* échelon du grade de … *(dénomination du grade de l’agent)*, correspondant aux indices IB …, IM … et conserve une ancienneté de …

Il recevra la rémunération correspondant à l'indice détenu dans son grade à hauteur de cent pour cent la première année de prise en charge. Cette rémunération est ensuite réduite de 10 % chaque année à la date anniversaire de la date d’effet de prise en charge par le Centre de gestion.

Cette rémunération est réduite du montant des rémunérations nettes perçues à titre de cumul d’activités par l’agent.

Le Centre de Gestion versera les charges sociales (cotisations sociales et contributions patronales) aux organismes concernés.

**Article 5 :**

Le Centre de gestion bénéficie d’une contribution de la part de … (*(dénomination de la collectivité territoriale ou de l’établissement* d’origine)

Cette contribution est égale à :

Pour un agent d’une collectivité ou d’un établissement affilié à titre obligatoire ou volontaire :

* 150 % du montant du traitement brut de l’agent augmenté des cotisations sociales afférentes à ces traitements pendant 2 ans,
* 100 % de ce montant pendant la 3ème année,
* 75 % de ce montant à compter de la 4ème année.

OU

Pour un agent d’une collectivité ou d’un établissement non affilié à titre obligatoire ou volontaire :

* 200 % du montant du traitement brut de l’agent augmenté des cotisations sociales afférentes à ces traitements pendant 2 ans,
* 100 % de ce montant pendant les 3ème et 4ème années,
* 75 % de ce montant à compter de la 5ème année.

**Article 6 :**

Pendant la période de prise en charge, le Centre de gestion pourra confier à l’agent des missions qui prendront la forme soit d’une convention de mission soit d’une convention de mise à disposition régie par les articles L.512-6 et L.512-12 à L.512-15 du Code général de la fonction publique.

Le Centre pourra également lui proposer tout emploi vacant correspondant à son grade.

Par dérogation à l’article 4, lors de l'accomplissement des missions confiées par le Centre de gestion, l’agent percevra la totalité de la rémunération correspondant à l'indice détenu dans son grade. Il pourra également bénéficier du régime indemnitaire correspondant à son grade fixé par la délibération n°… du … *(date)* du Centre de gestion.

**Article 7:**

Dans les trois mois suivant la date de la prise en charge, le fonctionnaire et le centre de gestion élaborent conjointement un projet personnalisé destiné à favoriser son retour à l'emploi. Ce projet fixe notamment les actions d'orientation, de formation et d'évaluation qu'il est tenu de suivre. A ce titre, le fonctionnaire bénéficie d'un accès prioritaire aux actions de formation longues nécessaires à l'exercice d'un nouveau métier dans l'un des versants de la fonction publique ou dans le secteur privé.

**Article 8 :**

*Le Directeur général des services ou La Directrice générale des services* est *chargé(e)* de l’exécution du présent arrêté.

**Article 9:**

Une ampliation sera adressée au *Maire de la commune* *OU du Président/ de la Présidente de … (dénomination de la collectivité territoriale ou de l’établissement public d’origine)* et au comptable principal du Centre de gestion *de, du*… *(dénomination du Centre de gestion)*.

**Article 10 :**

Le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours gracieux auprès *du Président/ de la Présidente de … (dénomination du Centre de gestion)* et/ou d’un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d’Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l’application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet http://telerecours.fr

*Monsieur ou Madame le* *Président/Présidente* certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent arrêté.

*Le-la* *Président/Présidente*

*NOM Prénom*

Fait à … *(nom de la commune-siège du Centre de gestion)*

Le … *(date)*

Notifié le … *(date)*

Signature de l’agent :

Cet arrêté n’est pas transmis au Représentant de l’État.

1. *La date correspond à celle de l’échéance de la période de surnombre* [↑](#footnote-ref-1)